



Commune de
St-Sulpice

AVIS DE LA MUNICIPALITÉ

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité porte à la connaissance des citoyennes et des citoyens que, dans sa séance du 21 juin 2023, le Conseil communal, réuni sous la présidence de M. Olivier Chabanel, a décidé :

- D'approuver les comptes communaux de l'exercice 2022, ainsi que le bilan tels que présentés ;
- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Les électrices et les électeurs peuvent consulter le détail de ces décisions auprès du Secrétariat municipal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

E. Dubuis



Le Secrétaire adj. :

A. Monnier

St-Sulpice, le 27 juin 2023